

MAIRIE de COULOUNIEIX-CHAMIERES

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 16 octobre 2012

L'an deux mil douze, le seize octobre à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de COULOUNIEIX-CHAMIERES se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Pierre ROUSSARIE, Mme Joëlle CONTIE, M. Bernard BARBARY, Mme Danièle LEFEUVRE, M. Francis CORTEZ (mandataire Nicole RIOU), Mme Frédérique RIVIERE, M. Jean-François MARTINEAU, Mme Claude DERAMCHI, Mme Bernadette BERTHELOT (mandataire Claudine MEYZAT), M. Jean-Pierre CONTRAND, Mme Claudine MEYZAT, M. Michel NABOULET, Mme Anne-Marie LACARTE (mandataire Jean-Pierre ROUSSARIE), M. Lionel COMBEAU, Mme Cristina FERNANDES, MM. Keith HALSON, André DESCHAMPS, Philippe VALEGEAS, Mlle Aurélie BLANCHET (mandataire Joëlle CONTIE), Mme Marianne ROUSSEAU, M. Guy MACOUIN, Mme Nicole RIOU, MM. Patrick CAPOT, Michel DASSEUX, Mme Mireille BORDES, M. Hamid EL MOUEFFAK, Mmes Arlette ESCLAFFER, Ginette UROZ, Marie-Claire SARLANDE

SECRETAIRE DE SEANCE : Cristina FERNANDES.

Aucune observation n'étant formulée sur le P.V de la séance précédente, il est déclaré approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance en faisant la déclaration suivante :

Dans un total souci de transparence et de clarté qui m'anime depuis le début de mon mandat et avec votre accord, je souhaiterais répondre tout d'abord au courriel qu'a adressé M. DASSEUX à mon secrétariat jeudi dernier à 15 H 50.

Je souhaite cela en début de conseil municipal afin de bien clarifier le style de relations, le climat au sein de notre entité qui doit être empreinte de sérénité, de respect des personnes, des fonctions et d'un réel souci de l'intérêt commun et du bien commun.

Je vais vous lire les premières lignes du courriel, puis mes réponses.

« Peux-tu transmettre à qui de droit le texte ci-dessous :

Je souhaiterais que soient ajoutés dans les "divers" pour le prochain conseil municipal les points suivants :

- la régie de quartier : le bulletin municipal fait état de la liquidation de la régie de quartier "La ruche". Qu'en est-il du personnel permanent et non permanent, des activités et du matériel fourni par la commune ?

- travaux aux monuments aux morts de Coulounieix Bourg : pourquoi ? A la demande de qui ? Les anciens combattants ? La commission des travaux et urbanisme ?

Réponse de M. le Maire :

Mr DASSEUX « QUI DE DROIT » se nomme MR LE MAIRE et de plus il a un prénom et un patronyme. Je sais que c'est difficile à prononcer pour vous et encore plus à écrire mais le Maire de COULOUNIEIX-CHAMIERES qui est devant vous s'appelle Jean-Pierre ROUSSARIE, que les choses soient bien claires au cas où vous l'auriez oublié.

Ceci s'appelle la Politesse, ceci s'appelle le Respect.

La bonne application de règles élémentaires de vie collective n'empêche pas du tout par ailleurs l'expression de la diversité démocratique constructive et dépourvue de malice politicienne ! Voilà pour la forme !

Sur le fond : Concernant vos interrogations suite à notre « papier » paru dans le dernier bulletin municipal concernant la liquidation de la Régie sachez d'abord que nous regrettons ce lamentable aboutissement d'une structure que nous avons voulue, que nous avons soutenue de toute notre énergie et qui avait et qui a toute sa légitimité et sa pertinence.

La commune a aidé humainement, financièrement, logistiquement pour que cette structure vive et se développe dans la cité, l'agglomération et ses quartiers difficiles permettant aux habitants de se réapproprier leur cadre de vie pour l'améliorer.

La régie a connu des succès, une reconnaissance mais aussi sans doute une croissance par trop rapide sans que jamais sur le plan de sa situation financière la moindre alerte n'ait été prononcée par les organismes de contrôle de gestion.

Aucun rapport à ce sujet n'est arrivé sur le bureau du Maire.

Concernant le devenir du personnel « Bénéficiaires » :

Leur indemnité a été maintenue jusqu'à la fin des contrats même s'ils ne travaillaient plus après la liquidation (fonds d'assurance des salaires).

3 bénéficiaires ont été repris par l'entreprise de nettoyage des communs sur Pagot.

Les dossiers des autres ont été transmis à leurs référents soit Pôle Emploi soit le Conseil Général pour la poursuite en formation et /ou le suivi de leur situation.

Devenir du Personnel Permanent :

Leurs activités ont cessé du fait de la liquidation et les suites sont celles qui correspondent à leur situation de perte d'emploi.

MATERIEL :

Il n'y pas eu de prêt de matériel par la mairie. Périgueux Habitat a probablement prêté certains matériels. La régie elle-même était propriétaire d'une partie de son matériel.

Les LOCAUX, quant à eux, ont été repris par Périgueux Habitat.

Ensuite, sachez que j'ai demandé une toute première réflexion qui sera soumise à l'ensemble de nos partenaires institutionnels afin d'entreprendre une large concertation avec les élus. Vous serez donc associés, avec d'autres associations de la commune à cette réflexion permettant je l'espère de trouver des solutions quant au maintien des activités réalisées par la Régie. Pour cela je pense qu'il serait pertinent sur un réseau de partenaires solides, capables, en coordination rigoureuse de reprendre ce créneau occupé par la Régie de quartier dans ce beau cadre de l'économie sociale et solidaire porteur d'espoir et qui déjà rayonne si bien sur notre commune et au-delà.

Ensuite concernant les travaux au monument aux morts :

C'est M. le Maire qui depuis longtemps a alerté sur cet aménagement non terminé et non adapté du Monument qui n'assurerait plus du tout un accès sécurisé au restaurant d'enfants Louis PERGAUD, au city –jeux et surtout un non respect d'un lieu de Mémoire du aux Morts de notre commune qui ont sacrifié leur vie pour notre Patrie, pour notre liberté !

Comment supporter que des véhicules stationnent juste à côté du monument, comment accepter que des enfants grimpent et jouent sur ce même monument, symbole de recueillement et de respect à ceux qui ont défendu notre nation et ses valeurs. Cela n'est pas tolérable ! car c'est de cela qu'il s'agit en réalité et de rien d'autre !

J'assume mes responsabilités et je confirme que j'ai bien demandé la pose de plots et l'aménagement de meilleurs accès à cet ensemble.

Le Maire que je suis n'a jamais dessaisi la commission des travaux qui a pu d'ailleurs statuer lors de sa réunion du 8 octobre.

D'ailleurs, à ce jour et concernant ce monument aux morts, je n'ai jamais entendu ni lu la moindre proposition constructive de votre groupe sur des aménagements souhaitables et possibles ! Vous restez encore dans la critique systématique, le dénigrement et la rage de ne pas avoir réalisé ces aménagements, surtout dans le cadre de l'aménagement du bourg que vous aviez entamé, aménagements vraiment utiles aux biens collectifs !

Vous n'entamerez pas notre sérénité ni notre détermination à continuer à servir pour le mieux TOUS les Colomniérois !

J'ai encore rappelé aux adjoints et aux responsables de service de passer à la moulinette des commissions tous les dossiers.

Je n'ai pas déplacé le monument, ni modifié la physionomie de l'ensemble et je me souviens en d'autres temps de décisions unilatérales d'un Maire qui se souciait peu de leur appréhension dans les commissions concernées ! Mais il n'est jamais trop tard pour progresser en matière de comportement démocratique !

Donc M. DASSEUX, pas de leçon de démocratie !

Le paradoxe est que vous voulez apparaître vertueux en démocratie alors que vous ne l'avez pas toujours été ! Donc évitons la mascarade s'il vous plaît, cela suffit ! Michel DASSEUX, parangon de vertu démocratique, personne ne pourra le gober !!

Enfin peut-on reconnaître au Maire son rôle de proposition, d'animation et surtout de décision pour protéger la mémoire des enfants victimes des guerres et la matérialisation et la sécurisation de tous les accès au bourg de Coulounieix, accès au Monument aux morts compris ?

Vous avez ma réponse, vous avez mon sentiment. Je demande à être un peu plus respecté M. DASSEUX dans la formulation des questions que vous m'adressez.

M. DASSEUX demande la parole : « Je ne vois pas en quoi le mail que nous avons envoyé pour dire que nous avions 2 questions diverses à poser était insultant. Quand je m'adresse au Président de la République, je dis M. le Président de la République, je ne dis pas M. François HOLLANDE, mon cher camarade ! Donc je vous dis M. le Maire et je continuerai. »

M. Le Maire : « Vous pouvez simplement utiliser une formule de politesse et de respect et poser la question directement à M. le Maire. On n'utilise pas des formules cavalières et désagréables comme vous l'avez fait (à qui de droit). C'est désagréable. »

M. DASSEUX : Je veux revenir sur quelque chose. On n'a jamais attaqué la gestion de la RUCHE car on n'a jamais été mis au courant du fonctionnement. On a appris par le bulletin municipal qu'il y avait un problème, que c'était fini. Je demande donc ce qu'est devenu le personnel.

M. le Maire : « je vous ai répondu »

M. DASSEUX : « oui mais vous me répondez maintenant. Si vous l'aviez fait avant, il n'y aurait eu aucun problème, nous sommes capables de voir si ça nous convient ou pas, mais nous ne pouvions pas prendre de position dans la mesure où nous n'étions pas informés.

Quant au monument aux morts, je suis désolé de vous dire que des monuments aux morts j'en connais pas mal car, comme vous le savez et comme on dit chez nous, je suis un « ancien traîneur de sabres » et que j'ai eu quelques fonctions ailleurs qui ont fait que les questions de défense, je connais un petit peu. Je voulais vous dire que ce qui m'a choqué au départ c'est d'abord que nous, commission d'urbanisme et travaux, n'avons pas été mis au courant.

M. le Maire : « Ce n'est pas vrai, le 8 Octobre vous avez examiné ce point. »

A. ESCLAFFER et M. DASSEUX : Faux, nous avons validé des travaux qui étaient faits.

M. DASSEUX reprend : « voyant ces travaux, je m'en suis ouvert à mes collègues et j'ai posé la question en commission d'urbanisme et travaux, M. MARTINEAU doit s'en souvenir. Je peux même vous dire M. le Maire qu'il y a eu entre M. MARTINEAU et 2 de vos adjoints, des différences d'appréciation notamment sur la plantation des arbres. Les travaux étaient faits.

M. le Maire : « ça prouve qu'il y a eu débat justement, mais les travaux n'étaient pas faits, n'étaient réalisés que les travaux préparatoires. »

M. DASSEUX : Mais si ! Je vois d'ailleurs certains conseillers municipaux de votre groupe qui s'étonnent que vous répondiez ça. Je vous assure que c'était fait M. le Maire. Comment voulez-vous que j'ai pu imaginer que ça allait se faire puisque nous n'en savions rien ! Que ce soit bien compris ! Mais maintenant me donner une leçon sur la façon de se tenir devant un monument aux morts, je pense que j'en ai un peu plus fréquenté que vous pour différentes raisons et je dis que l'allée c'est une erreur dans la mesure où c'est le symbole d'un coude à coude face à un monument et face à ceux qui sont morts pour la Nation. Voilà ce que j'ai dit en commission, mais à posteriori.

M. le Maire lui répète que à ça prouve qu'il y a eu débat.

Claudine MEYZAT demande à M. DASSEUX de qui il parle quand il dit « nous ».

« Je ne suis pas le roi, je parle du groupe auquel j'appartiens » répond ce dernier.

Mireille BORDES : « Je ne sais pas si Michel DASSEUX a des compétences au niveau de son mandat municipal pour parler des monuments aux morts, mais ce que je voudrai dire c'est que je suis Vice-présidente du Conseil Général, chargée de l'insertion et que lorsque la RUCHE a eu des difficultés, le Conseil Général et la Vice-présidente que je suis, ont suivi le dossier et que les gens n'ont pas été laissés sur le carreau. Ceci dit, nous n'avons, nous C.G, pas à aller colporter les décisions qui ont été prises pour venir en aide à la RUCHE. »

Après ces explications, M. le Maire propose d'examiner l'ordre du jour.

Point 1. FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL DE CERTAINS GRADES DE LA CATEGORIE C POUR LA MAIRIE DE COULOUNIEIX-CHAMIERES.

RAPPORTEUR : M. le Maire, qui donne lecture de la délibération ci-après :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée,

Vu le décret n°2012-552 du 23 avril 2012 relatif à l'échelon spécial de la catégorie C de la fonction publique territoriale,

Le Maire rappelle à l'assemblée que la loi du 12 mars 2012 a généralisé le dispositif d'échelon spécial à l'ensemble des cadres d'emploi de catégorie C pour les grades relevant de l'échelle 6 de rémunération. Par ailleurs, l'accès à ces échelons est contingenté pour l'ensemble des filières à l'exception de la filière technique.

Par conséquent, pour tout avancement dans ces échelons spéciaux, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement d'échelon.

Ce taux appelé « ratio promus-promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire. Il peut varier entre 0 et 100%.

Vu l'avis du comité technique paritaire réuni le 18 septembre 2012,

Il propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancements à ces échelons spéciaux pour la collectivité à 100% pour les grades suivants :

- ATSEM principal de 1ère Classe,
- Adjoint administratif principal de 1ère Classe,
- Adjoint d'animation principal de 1ère Classe,
- Adjoint du patrimoine principal de 1ère Classe,
- Agent social principal de 1ère Classe,
- Auxiliaire de puériculture principal de 1ère Classe,
- Auxiliaire de soins principal de 1ère Classe,
- Garde champêtre chef principal,
- Opérateur des A.P.S. Principal.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 2. ADOPTION DU PRINCIPE DE MUNICIPALISATION DU CENTRE DE LOISIRS JEAN SIGALAS ET DE LA MAISON DE L'ENFANCE DE PAGOT

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

La gestion du centre de loisirs Jean SIGALAS et de la maison de l'enfance de Pagot (accueils de loisirs sans hébergement) a été confiée par convention à l'association COULOUNIEIX-CHAMIERES S'ANIME jusqu'en mai 2014.

M. le Maire précise que ce dossier a été évoqué le 12 juin dernier lorsque a été examiné le rapport de la chambre régionale des comptes, qui nous avait alerté sur un avis motivé sur les risques juridiques

encourus par les élus siégeant au conseil d'administration. Elle avait également mis l'accent sur la faible autonomie financière de l'association qui dépend fortement de la participation municipale.

Une réflexion a été menée entre l'association COULOUNIEIX-CHAMIER S'ANIME qui est gestionnaire et la commune pour voir comment on peut évoluer. Tout le monde connaît l'entité du centre de loisirs J. Sigalas aux Crouchaux, tout le monde connaît aussi la pertinence de la Maison de l'enfance à Pagot. C'est une institution qui rend de nombreux services aux familles de par l'accueil des enfants et je crois que la municipalisation serait une solution assez heureuse.

Je vous propose donc d'adopter le principe d'une municipalisation du centre de loisirs Jean SIGALAS et de la maison de l'enfance de Pagot (accueils de loisirs sans hébergement) à compter du 1^{er} janvier 2013, étant entendu, je le précise, que ce soir nous ne parlons que du principe. Je souhaite que les modalités soient examinées par les commissions ad hoc (commission animation, sports, loisirs, vie associative et commission des finances). Je ne suis pas hostile à élargir éventuellement au président de CCA et à sa directrice.

Je peux rajouter que j'ai rencontré, à sa demande, une délégation C.G.T conduite par Gilles MARTIN avec l'ensemble des animateurs et des membres du personnel communal car il y a des inquiétudes. Ceci s'est passé dans un très bon climat et j'ai répondu à leurs interrogations mais je leur ai dit que je ne pouvais pas aller vers eux tant que le conseil municipal ne m'avait pas mandaté pour aller plus loin. Bien entendu, si vous votez cette proposition, j'irai au devant d'eux pour discuter et leur dire les intentions du conseil municipal.

Je le dis et je le répète, nous avons le devoir d'assurer la pérennisation du centre de loisirs Jean SIGALAS.

Patrick CAPOT avait demandé à intervenir sur ce point. M. le Maire lui laisse la parole.

« Il s'agit en tout premier lieu de tenir compte des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Donc d'approuver la préconisation d'un retour en régie directe des animations confiées à l'association C.C.A pour permettre de sortir d'une situation qui nous expose à la « gestion de fait ».

Chers collègues, je souhaite formaliser les propositions suivantes :

- Sur le principe : cette délibération nous engage à investir pour une municipalisation des activités confiées à l'association pour les animations de La Maison de l'Enfance à PAGOT et au C.L.S.H. Jean SIGALAS aux Crouchaux.

Pour rester fidèle à la mémoire et à l'héritage laissé par JEAN, « la conduite d'une politique municipale d'animation de service public pour l'enfance et la jeunesse » doit être le fait de notre compétence pleine et entière. Cela a été réaffirmé récemment en débat communautaire.

Dans les faits et pour sa mise en œuvre, nous pourrions décider de la mise en place d'une commission extra municipale, pour associer toutes les bonnes volontés et compétences mobilisées à la réussite pleine et entière de cette municipalisation.

C'est nécessaire pour bien appréhender ce dossier, débattre démocratiquement en toute transparence, sans dessaisir les élus de leurs prérogatives sur les questions qui nous sont posées comme « enjeux municipaux » à savoir :

- L'avenir des animateurs permanents sur les 2 structures dont nous ne pouvons nous passer de leurs expériences et compétences, du nombre, au vu des taux d'encadrements, tout en sachant qu'en période de crise la question de l'emploi est prégnante, nous nous devons de réussir les transferts de ces personnels en maintenant leurs emplois d'animateurs et en leur garantissant à terme un statut d'employé territorial ?

- La continuité de la mise en œuvre des projets pédagogiques ? Leur qualité en dépend, tout comme les bonnes fréquentations des animations par les journées/enfants.
- La cession et transfert des passifs et actifs, des fournitures, véhicules ... ?
- La poursuite des réflexions amorcées par l'investissement des Administrateurs et techniciens sous les différentes présidences sur la pré réservation, les tarifications et l'adaptation des structures d'animations aux évolutions des rythmes scolaires ?

Le tout avec un échéancier concordant avec la dissolution de l'association et la nomination d'un élu(e) référent pour conduire cette municipalisation, une commission extra municipale épaulée du D.G.S. et donc des services municipaux impliqués.

M. le Maire le remercie et lui dit qu'il a raison de rajouter la dimension qui va concerner la vie de l'enfant. Il en a été longuement discuté lorsqu'il a rencontré la délégation syndicale. Le fait qu'on aille vers un nouveau calendrier scolaire, vers une nouvelle journée, une nouvelle semaine et des rythmes plus réguliers pour les enfants fait qu'on doit appréhender l'enfant dans sa globalité ainsi que l'intervention éducative. Je ne hiérarchise pas entre les temps d'enseignement et les temps de repas ou les temps d'animation. Tout est éducatif, tout a son importance et l'enfant c'est une entité. On doit donc appréhender ceci dans le cadre de la refondation de l'école voulue par le Ministre Vincent PEILLON et il faut déjà se projeter à la rentrée de septembre 2013 pour être prêt et répondre à un bon accueil de tous nos enfants. Nous avons justement avec le centre de loisirs des capacités de pouvoir accueillir les enfants avec des gens qui sont des professionnels. Je rends hommage aussi aux bénévoles, je vois Philippe GORY dans la salle, mais il y a aussi le Président Alain RAYNAUD actuellement, qui se sont dévoués pour que vive C.C.A, car c'est du temps, c'est de l'énergie et, vous l'avez dit aussi en son temps, la structure associative a montré ses limites. Je souhaite donc revenir vers une municipalisation mais en appréhendant la vie de l'enfant à travers un pôle jeunesse et faire qu'il y ait des passerelles entre le temps d'enseignement et le temps de loisirs que vivent les enfants.

Il donne la parole à Hamid EL MOUEFFAK.

« Je rejoins M. le Maire et Patrick CAPOT. Nous sommes aussi pour la municipalisation et je crois que nous serons sur 2 réflexions : la première à court terme qui porte sur le personnel. Que va-t-on faire de ce personnel et comment le transférer, quels types de transformations ?

Je crois qu'il faut faire une réflexion très poussée par rapport à ce point pour réussir la deuxième réflexion. En effet si on ne répond pas aux attentes des personnels avec leurs craintes, la seconde réflexion ne pourra pas se faire.

Je crois qu'effectivement il faut faire un grand pôle jeunesse/éducation en relation avec l'évolution qui va se faire par rapport aux propositions du Ministre de l'éducation ; il faut qu'il y ait une réflexion avec un groupe de travail d'élus épaulé par l'administration qui doit préparer les dossiers de façon à avoir tous les éléments importants nous permettant de prendre une décision.

Je me réjouis qu'il y ait une réunion des commissions finances et jeunesse le 23 octobre prochain pour qu'on puisse travailler ensemble afin de trouver une solution pour le personnel qui, aujourd'hui, se pose beaucoup de questions par rapport à son avenir.»

Joëlle CONTIE intervient :

« Je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit. Je rajouterai simplement que c'est un service qui est rendu aux familles et à leurs enfants et je voudrais simplement souligner que le professionnalisme du personnel permet d'accueillir au centre Jean Sigalas, dans un magnifique cadre de verdure, tous les enfants afin de leur proposer des activités de qualité, de loisirs, ludiques et éducatives, un service de proximité de qualité sur le site de Pagot le soir et les mercredis, favorisant le

lien social parents enfants. Je pense que ce service doit perdurer car c'est quelque chose d'important sur le territoire.

Les accueils de loisirs, mais ça a déjà été dit, sont portés depuis quelques années par une association « Coulouneix-Chamiers s'anime » (centre Jean Sigalas et la maison de l'Enfance) c'est-à-dire par des parents bénévoles avec un budget conséquent de 500 000 €. C'est donc un engagement fort pour des bénévoles amenés à faire vivre une association telle que C.C.A. Il est donc important que la municipalisation puisse être mise en place. Je pense qu'il faut que ce soit une municipalisation réfléchie qui permette de maintenir un service en respectant le statut des personnels permanents et de créer effectivement comme vous venez de tous le dire, un pôle enfance / jeunesse.

Je suis favorable à la mise en place d'une commission extra municipale car je pense que des gens, de l'extérieur, pourront nous apporter leurs idées afin que ce pôle enfance/junesse soit réussi. Je crois aussi que la municipalisation de C.C.A fera partie des premiers éléments de ce pôle.

La municipalité accorde également une priorité absolue à la politique jeunesse. Les budgets alloués à l'Enfance, aux animations et à toutes les activités qui de près ou de loin concernent la jeunesse en attestent. A titre d'exemple, je le rappelle, plus de 10 % du budget municipal est consacré aux affaires scolaires et périscolaires. Le budget sera donc supérieur puisqu'on intégrera CCA qui je l'espère deviendra municipal dès ce soir si on adopte le projet et je souhaite que la réflexion soit la plus large possible. »

M. le Maire met la délibération au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Point 3. DESIGNATION D'UN ELU CHARGE DES QUESTIONS DE LA DEFENSE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est recommandé par la Préfecture de désigner un Elu chargé des questions de la Défense pour notre Commune.

Il propose de désigner M. Bernard BARBARY car c'est souvent lui qui assiste aux commissions de sécurité notamment et qui semble être la personne idoine pour être le référent auprès de la Préfecture. Il précise qu'une réunion est prévue à la fin du mois.

Arlette ESCLAFFER intervient :

Monsieur le Maire, au point n°3 vous nous faites part de la demande de la préfecture pour désigner un élu chargé des questions de défense et au point n° 8 il nous faudra désigner deux élus pour suppléer les membres titulaires au SIAEP, je souhaite pouvoir rapprocher ces deux points qui ont quelques similitudes pour vous apporter la réponse de notre groupe.

En effet, le 2 octobre vous avez adressé une lettre à notre responsable de groupe en réponse à la sienne assurément, dans laquelle vous nous faites part de « votre volonté depuis le début du mandat que l'opposition municipale puisse faire entendre sa voix, ses orientations au sein des différentes instances de représentation » vous dites c'est dans cet esprit qu'un siège a été accordé à votre groupe pour représenter la commune à la CAP.

Il me semble, Monsieur le Maire, que ce cela n'est pas aussi limpide ni spontané que vous le laissez supposer ?

M. le Maire : « écoutez, je ne vais pas refaire l'histoire mais je n'ai pas été remercié en retour... »

- Monsieur le Maire, je vous ai écouté avec beaucoup de respect tout à l'heure, je vous demande de ne pas m'interrompre. Ce n'est pas la première fois que vous ne me laissez pas parler. Il existe un règlement interne au Conseil Municipal qui permet aux conseillers municipaux de s'exprimer

librement pendant les Conseils et je vous demande de le respecter. Je vous remercie de bien vouloir m'autoriser à continuer !

Rappelez vous le Conseil Municipal du 3 Avril 2008, où vous n'aviez rien proposé à notre groupe et c'est sur une intervention de Patrick Capot qui s'étonnait qu'il n'y ait aucun représentant de l'opposition à la C.A.P. que vous avez préconisé une suspension de séance afin de discuter entre vous, groupe majoritaire.

C'est seulement ensuite qu'il a été décidé l'attribution d'un poste pour la liste « Coulouneix-Chamiers Solidaire, une Ville pour tous » avec comme représentant : Monsieur Michel DASSEUX.

Ensuite à chaque désignation de délégués pour représenter de la commune, vous avez présenté des candidats titulaires et suppléants que vous avez élus par 22 voix sans jamais laisser une place à notre groupe et cela répété 19 fois !!!!

Aujourd'hui, une fois encore au point N°3, vous proposez de désigner Monsieur Barbary chargé des questions défense sans nous avoir demandé si dans notre groupe quelqu'un avait des connaissances dans ce domaine et était susceptible de pouvoir occuper ce poste. C'est donc la continuité dans la continuité pour la 20ème fois.

Je n'appelle pas cela « accorder la plus grande importance à la vie démocratique locale » comme vous l'écrivez aussi dans votre lettre.

Au point n°8, par contre vous nous proposez 1 poste de suppléant sur les 2 à élire parce que les statuts du SIAEP ont changé. Nous sommes sensibles à cette proposition intéressante qui pourrait nous donner ainsi la possibilité de faire entendre notre voix (comme vous le dites) mais seulement quand les 2 titulaires ou le suppléant de votre groupe seront dans l'impossibilité de siéger. Au rythme de une à deux assemblées maximum par an, nos chances de siéger sont innombrables !!!

Nous croyons Monsieur le Maire que cette proposition de « strapontin » vient un peu tard dans le contexte actuel. Nous ne présenterons donc pas de candidat et nous laissons le soin de désigner les deux suppléants de votre choix comme dans les 20 délégations où vous ne nous avez fait aucune place depuis 4 ans et demi.

M. le Maire prend acte de sa déclaration et met au vote la délibération. Qui est adoptée par 24 voix pour et 5 abstentions.

Point 4. DECISION MODIFICATIVE

RAPPORTEUR : M. Jean-François MARTINEAU

L'exécution du budget fait apparaître le besoin de réajuster les crédits alloués à certains chapitres ce qui implique la nécessité de procéder aux virements de crédits suivants :

Investissement

Diminution de crédits déjà alloués			Augmentation de crédits		
Objet	Chap/Art	Somme	Objet	Chap/Art	Somme
Achat terrains	111/2115	25 000,00 €	Equipement, Petit matériel	104/2188/95200	370,00 €
Informatique	109/205	1 806,00 €	Travaux Bâtiments	108/2313/71200	22 000,00 €
	109/2183	5 694,00 €		108/2313/93200	1 400,00 €
				108/2313	11 210,00 €
Etudes	114/2031	20 000,00 €	Subventions équipement versées	13/1327	270,00 €
Subventions équipement	208/2042	65 000,00 €	Cuisine centrale	119/2313/95200	40 000,00 €
			Emprunts et dettes	16/1641	15 150,00 €
			VOIRIE	201/2315	27 100,00 €
TOTAL		117 500,00 €	TOTAL		117 500,00 €

Fonct

Fonctionnement

Diminution de crédits déjà alloués			Augmentation de crédits		
Objet	Chap/Art	Somme	Objet	Chap/Art	Somme
Subventions versées Passeports Jeunesse	65/6574/7212 2	2 640,00 €	Subventions versées / PIG	65/6574	2 640,00 €
TOTAL		2 640,00 €	TOTAL		2 640,00 €

M. le Maire fait observer qu'en ce qui concerne l'augmentation de crédit pour le P.I.G, cela nous permet de répondre à 3 demandes supplémentaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Point 5. CONVENTION D'UTILISATION DE MATERIEL ET D'ECHANGE ENTRE
EPLEFPA DU PERIGORD ET LA COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMIER**

RAPPORTEUR : M. Jean-François MARTINEAU

Vu le code de l'éducation dans son article L212-15,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Régional d'Aquitaine n°2008-0659 du 7 avril 2008 autorisant l'occupation temporaire des locaux scolaires,

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'organisateur accepte d'exécuter la tonte de certains espaces de l'EPLEFPA du Périgord dans des conditions définies au préalable entre la commune et l'établissement.

La tonte de certaines parcelles du Lycée Agricole est effectuée par des agents de la commune de Coulounieix-Chamiers. Il s'agit des parcelles suivantes : terrain de rugby et ses abords sauf tour des arbres et petites parcelles où il ne peut passer comme les talus (qui seront faits par l'agent espaces verts du lycée), autour du foyer ou du gymnase ainsi qu'autour de la serre (parties plates).

En effet, la mairie dispose d'un engin permettant la récupération des déchets de tonte, ces déchets de tonte étant nécessaires au bon fonctionnement du méthaniseur du lycée agricole.

En échange de cette prestation, le self et la salle de restauration seront mis gracieusement à disposition ainsi que toute salle supplémentaire nécessaire à la commune de Coulounieix-Chamiers pour effectuer ses œuvres sociales (repas des anciens et autres réunions à caractère social nécessitant le self et/ou l'amphithéâtre).

La présente convention est valable pour l'année civile en cours, elle est renouvelable par tacite reconduction.

Adoptée à l'unanimité.

M. le Maire propose de passer aux 2 points suivants qui sont liés. Il s'agit de la réalisation d'un court de tennis couvert. Cette question avait été abordée le 12 juin et il lui avait été demandé de « revoir la copie » pour pouvoir prétendre aux financements croisés.

« Lorsque nous nous sommes réunis, toutes commissions confondues, il y a 15 jours, nous avons réétudié ce dossier. La commune récupère la maîtrise d'ouvrage ; nous nous sommes assurés auprès du Conseil Général, Mireille BORDES pourra le confirmer, de pouvoir bénéficier de subvention de sa part et du conseil régional également, sachant que le comité départemental de tennis mettra la main à la poche ainsi que le club lui-même.

**Point 6. RETRAIT DE LA DELIBERATION N°12 EN DATE DU 12 JUIN 2012 AINSI QUE
DE SA CONVENTION RELATIVES A LA CONSTRUCTION D'UN COURT DE TENNIS
COUVERT**

RAPPORTEUR : M. Jean-François MARTINEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la modification du montage de l'opération de construction du court du tennis couvert, à savoir que le maître d'ouvrage n'est plus l'association, la maîtrise d'ouvrage revient à la commune afin de solliciter les subventions publiques (Etat, Conseil général, Conseil régional...). De ce fait la délibération n°12 et sa convention en date du 12 juin 2012 n'ont plus lieu d'être.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le retrait de la délibération n°12 et sa convention en date du 12 juin 2012.

Mireille BORDES : « Je suis ravie que cette délibération soit revue et corrigée. Effectivement, dans ces conditions, le Conseil Général pourra participer à ce projet. A l'avenir il serait souhaitable lorsque le conseil général doit financer, que la Conseillère Générale puisse avoir les dossiers en amont. »

Message reçu lui répond M. le Maire.

Hamid EL MOUEFFAK intervient : il y a juste une chose que je ne comprends pas. Comment peut-on voter aujourd'hui quelque chose que l'on va mettre sur le budget 2013, le montage financier devant se faire pendant la préparation du budget ?

M. le Maire lui répond qu'il s'agit d'un vote de principe pour qu'on puisse débloquer le dossier, amorcer les demandes de subvention et permettre aussi au Conseil Général de statuer.

Mireille BORDES confirme que c'est un principe, que si le Conseil Général ne le vote pas dans son budget de 2013 qui sera en Janvier, le Département ne pourra pas financer sur 2013. Il faut donc bien qu'il y ait une délibération de principe.

Après discussions, il s'avère que M. EL MOUEFFAK était sur la délibération 7.

Le point 6 est adopté à l'unanimité.

Point 7. REALISATION D'UN COURT DE TENNIS COUVERT

RAPPORTEUR : M. Jean-François MARTINEAU

Compte tenu de l'augmentation des adhérents et notamment des jeunes,

Vu l'intérêt de la réalisation de ce projet d'investissement répondant aux critères sociaux, éducatifs et sportifs de la commune,

Vu l'accord du COCC pour sa participation financière pour aider à la réalisation de la construction,

Vu la nécessité de réaliser cet ensemble pour la rentrée scolaire 2013,

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser le lancement des procédures nécessitant la construction d'une salle de tennis couvert rue Jean Bouin par le biais d'une Procédure Adaptée après consultation dans un journal d'annonces légales,

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer des démarches en vue de l'obtention des aides et subventions susceptibles d'être allouées par les partenaires publics et associatifs, Conseil général de la Dordogne, Conseil Régional d'Aquitaine, Fédération Française de tennis ... et ce, conformément au plan de financement annexé à la présente,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier **en sachant que le financement municipal sera proposé au vote du Budget Primitif 2013 et qu'en attendant aucune dépense ne sera engagée par la commune.**

M. le Maire précise à M. EL MOUEFFAK que le dernier paragraphe répond à ses interrogations.

Patrick CAPOT : « Je crois qu'il y a eu une différence fondamentale entre les 2 délibérations. Je me félicite que soit annulé le fait que nous ne puissions pas faire appel à des financements croisés et donc la possibilité de faire intervenir des fonds publics. Cette délibération le permet, c'est la différence

essentielle. Et cette différence fondamentale, j'y tiens, elle transparaît et elle est inscrite dans les textes des 2 délibérations.

M. DASSEUX remercie M. le Maire de bien vouloir lui donner la parole. « J'ai bien remarquer que le COCC Tennis participait à hauteur de 150 000 € suite à un emprunt qu'il contracte auprès de la Caisse d'Épargne. A quel moment saura t-on exactement comment le remboursement de ces 150 000 € sera fait à l'association.

M. le Maire lui répond que l'association a déjà un accord de principe et que la banque ne rechignait pas à octroyer le prêt.

M. DASSEUX veut savoir quels sont les accords de principe entre la Municipalité et le club pour le remboursement éventuel de ces 150 000 €.

M. le Maire explique que nous ferons le montage du dossier dès que nous aurons toutes les autorisations pour pouvoir enclencher le processus, ce qui ne se fera que l'année prochaine. Il précise à M. DASSEUX qu'il le tiendra informé en temps voulu.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 8. ELECTION DE 2 DELEGUES SUPPLEANTS POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

RAPPORTEUR : M. Jean-François MARTINEAU

Considérant que les statuts du SIAEP adoptés par arrêté en date du 31 juillet 2012 prévoient que la commune soit représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,

Considérant que Messieurs Jean-Pierre ROUSSARIE, Maire et Francis CORTEZ, Adjoint au Maire, ont été élus représentants titulaires du SIAEP, il convient de procéder à l'élection de 2 délégués suppléants.

Mme ESCLAFFER ayant fait savoir dans sa déclaration, que son groupe ne présenterait pas de candidat, il est proposé de désigner en qualité de délégués suppléants au S.I.A.E.P M. Michel NABOULET et Mme Cristina FERNANDES.

Délibération adoptée par 24 voix pour et 5 abstentions.

Points 9 – 10 et 11 OPERATION D'INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC :

Extension EP impasse Mozart (point 9)

Extension EP La Petite Forêt (point 10)

Extension EP Alain Savary (point 11)

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François MARTINEAU

La commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Un programme de travaux a été demandé au Syndicat Départemental pour établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

- Extension EP impasse Mozart pour un montant de 2 753,42 € TTC
- Extension EP La Petite Forêt pour un montant de 9 063,92 € TTC
- Extension EP rue Alain Savary pour un montant de 7 366,34 € TTC

Il est entendu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 60 % de la dépense nette HT, s'agissant de travaux d'extension.

La commune s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24 et à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat.

Ces 3 propositions sont adoptées à l'unanimité.

**Point 12. OPERATION D'INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC : ZAC DE PAREAU
REMPACEMENT FOYERS N° 1363 - 1364 - 1365**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Vu l'état critique du matériel en place, un programme de travaux a été demandé au Syndicat Départemental pour établir un projet qui prévoit le remplacement des foyers lumineux à la ZAC de Pareau (N° 1363 – 1364 – 1365) pour un montant de 4 277,41€ TTC.

Comme pour les 3 points précédents, la commune s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24 et à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Point 13. APPROBATION DU CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LA SOCIETE
EQUIP'FROID**

RAPPORTEUR : M. Jean-François MARTINEAU

Vu la proposition de contrat

Considérant la nécessité d'entretenir avec régularité et sérieux les installations du restaurant scolaire de l'école Louis Pergaud afin de maintenir continuité et qualité du service,

Considérant l'offre de la Société Equip'Froid, à savoir un contrat annuel incluant des visites d'entretien programmées et des interventions hors visites, dans les 4 heures ouvrables suivant l'appel téléphonique, moyennant une redevance annuelle forfaitaire de 2 487,00€ HT.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'accepter la proposition de contrat de la société Equip'Froid.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 14. APPROBATION D'UNE CONVENTION D'ADRESSAGE AVEC LA POSTE

RAPPORTEUR : M. Jean-François MARTINEAU

Vu le diagnostic des voies de Coulounieix- Chamiers,

Vu la proposition de convention d'adressage de la Poste,

Considérant la nécessité d'engager une démarche globale de réflexion sur la qualité de l'adresse afin de proposer à tous les colomniérois l'égalité d'accès aux services, l'accessibilité et la visibilité,

Considérant le nombre important de lieux-dits (28) sur la commune engendrant des confusions au niveau de la distribution du courrier et des problèmes d'accessibilité notamment pour les différents services et urgences,

Considérant qu'il s'agit de compléter les adresses des habitants par la dénomination et la numérotation de voies et non de la modifier radicalement (mention du lieu-dit dans l'adresse),

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'aller vers un meilleur service de la Poste mais aussi d'améliorer la sécurité des administrés (pompiers, médecins, ambulances...) et propose aux membres du Conseil municipal d'accepter la proposition qui nous est faite.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 15. TRANCHES TARIFAIRES DES REPAS A DOMICILE POUR L'ANNEE 2012/2013
RAPPORTEUR : Mme Joëlle CONTIE

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de ne pas modifier les tranches tarifaires. Celles-ci seront identiques à l'année 2010/2011. Elles seront calculées par rapport aux revenus des familles pour l'année 2012/2013 selon le tableau ci-après :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF 2012/2013
Inférieur au minimum vieillesse	3,13 €
Jusqu'à 699 €	3,73 €
De 699,01 à 786 €	4,32 €
De 793,01 à 874 €	4,95 €
A partir de 874,01 €	5,48 €

M. le Maire précise que cette délibération n'est pas neutre pour autant. En effet, dans les temps difficiles que nous connaissons, en temps de crise où il y a de nombreuses familles en difficulté, le fait que la commune maintienne ses tarifs est une façon de les aider. C'est donc un effort louable et conséquent qu'il salue.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Point 16. AIDES A LA REHABILITATION DE LOGEMENTS ANCIENS PRIVES
OCTROYES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG)
COMMUNAUTAIRE**
RAPPORTEUR : Mme Marianne ROUSSEAU

Il s'agit là de promouvoir la réhabilitation des logements anciens privés dans le cadre d'un programme intérêt général porté par la Communauté d'Agglomération Périgourdine.

Considérant :

- que la Communauté d'Agglomération Périgourdine (CAP) a décidé de lancer un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG), dénommé AMELIA, en faveur de la réhabilitation du parc de logements anciens, qui durera 3 ans,

- que l'objectif partagé sur tout le territoire est d'améliorer l'état des logements anciens très dégradés, nécessitant notamment, des travaux thermiques ou de mise en conformité des assainissements non collectifs, mais aussi de soutenir l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap,

- que cette procédure permet aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants, sous certaines conditions, de bénéficier d'aides majorées de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et d'autres partenaires financiers (CAP, Région, Caisses de retraite, etc) dès lors que les communes interviennent,

- que la CAP attribue des subventions directes aux propriétaires, les aide à définir leur projet et à monter leur dossier, fait connaître le PIG aux habitants et en assure la communication,
- que la commune entend accompagner activement ce dispositif pour répondre aux objectifs du Programme local de l'Habitat communautaire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Propose de soutenir le Programme d'Intérêt Général par la diffusion d'une information auprès des habitants au travers des supports de communication municipaux et leur orientation vers l'équipe technique de suivi du PIG qui sera en mesure de les accompagner à chaque étape,
- Propose d'abonder les subventions de l'ANAH tant en faveur des propriétaires bailleurs faisant le libre choix de conventionner leur logement que des propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes, conformément aux critères de l'ANAH, (éligibilité, plafonds de travaux, etc) :
- Fixe le taux de subvention à 5 % pour les propriétaires bailleurs et à 10 % pour les propriétaires occupants. Pour ces derniers, le taux pourra être porté à 20 % sur les travaux de mise en conformité d'une installation d'assainissement non collectif classée « point rouge »,
- Décide d'accorder les subventions dans la limite d'une enveloppe financière votée annuellement et qui pourrait être de **24 293 €** par an sur les exercices budgétaires 2013, 2014 et 2015. Les sommes éventuellement non utilisées seront reportées sur l'exercice suivant.

M. le Maire la remercie et dit que ça a un effet boule de neige puisque d'autres partenaires peuvent intervenir, c'est un effort notoire de la commune de 24 000 € environ/an et c'est une aide effective pour les logements anciens privés mais aussi pour les bailleurs.

Mireille BORDES : « Il faudrait vraiment communiquer pour que les gens s'en emparent car ce sont de bons dispositifs ; aller au-delà du bulletin municipal ».

Claude DERAMCHI prend la parole pour informer que Mercredi 17 octobre à la CAP, se tiendra une réunion d'information sur ce projet AMELIA où participeront des élus, des représentants d'associations ACADVS, 3 S par ex. Elle estime qu'il est important de mobiliser toutes les associations, qui, de par leurs activités et services rendus à l'usager ont l'occasion d'aller au domicile des particuliers. Ils peuvent donc en profiter pour les informer. Ceci est également valable pour le personnel du CCAS.

Avant de clôturer la séance M. le Maire donne R.V Lundi 22 Octobre à 18 H au Bourg de Coulounieix pour l'inauguration de l'allée des Vergers, le monument aux morts et la maison des associations.

La séance est levée à 20 H 10

LE MAIRE,

Jean Pierre ROUSSARIE

Jean-Pierre ROUSSARIE